



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA  
SITUATION FINANCIERE  
POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016**

## SOMMAIRE

<b>Synthèse.....</b>	<b>2</b>
<b>A. Activité et résultat .....</b>	<b>3</b>
A.1 <i>Activité.....</i>	3
A.2 <i>Résultat de souscription.....</i>	5
A.3 <i>Résultat des investissements .....</i>	6
<b>B. Système de gouvernance .....</b>	<b>9</b>
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance.....</i>	9
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité.....</i>	11
B.3 <i>Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....</i>	11
B.4 <i>Système de contrôle interne .....</i>	13
B.5 <i>Fonction d'audit interne .....</i>	13
B.6 <i>Fonction actuarielle .....</i>	14
B.7 <i>Sous-traitance.....</i>	14
<b>C. Profil de risque.....</b>	<b>15</b>
C.1 <i>Risque de souscription .....</i>	15
C.2 <i>Risque de marché.....</i>	15
C.3 <i>Risque de crédit .....</i>	16
C.4 <i>Risque de liquidité.....</i>	17
C.5 <i>Risque opérationnel.....</i>	17
<b>D. Valorisation à des fins de solvabilité .....</b>	<b>18</b>
D.1 <i>Actifs .....</i>	18
D.2 <i>Provisions techniques .....</i>	20
D.3 <i>Autres actifs et passifs .....</i>	24
<b>E. Gestion du capital.....</b>	<b>26</b>
E.1 <i>Fonds propres .....</i>	26
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....</i>	27
<b>Annexes.....</b>	<b>31</b>
<i>Bilan Prudentiel(S.02.01.02) .....</i>	31
<i>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) .....</i>	33
<i>Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01) .....</i>	35
<i>Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02) .....</i>	36
<i>Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02) .....</i>	37
<i>Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) – Lob 1.....</i>	38
<i>Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) – Lob 2.....</i>	39
<i>Impact des mesures transitoires (S.22.01.21).....</i>	40
<i>Fonds Propres (S.23.01.01) .....</i>	41
<i>Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) .....</i>	42
<i>Minimum de Capital requis – Activités Mixtes (S.28.02.01.) .....</i>	43

## SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 292 à 297 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article R.355-5 du Code des assurances, le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière portant sur l'année 2016 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Adopté par le Directoire de la société lors de sa réunion du 2 mai 2017 ;
- Approuvé par son Conseil de surveillance lors de sa réunion du 10 mai 2017.

L'année 2016 est pour Mutex une année de transition qui matérialise :

- Le début de la mise en œuvre opérationnelle des projets digitaux qu'elle avait engagés dans le cadre de son premier plan stratégique 2015-2017 ;
- La décisions de prise de participation majoritaire d'Harmonie Mutuelle dans son capital (à hauteur 51%) avec la perspective d'une nouvelle feuille de route pour la structure, qui recentre les activités de Mutex autour de la Prévoyance, l'Epargne et la Retraite ; la Santé (y compris le rôle de coordination des Grands Comptes et CCN) étant progressivement reprise directement dans les mutuelles.

Au plan, des équilibres financiers, Mutex aborde ces évolutions avec des fondamentaux solides :

- Un résultat net 2016 de 28 M€ en hausse par rapport à 2015 de +15 M€ grâce à une amélioration du résultat technique courant net sur l'ensemble des activités, le maintien à un niveau équivalent des charges exceptionnelles (avec une composante plus marquée en 2016 et concentrée sur la prévoyance collective) et l'amélioration du résultat de gestion bénéficiant principalement à l'activité Santé du fait de la charge exceptionnelle de 2015 liée à l'ANI ;
- Un ratio de solvabilité de 183,7% prenant en considération pour la première fois cette année les spécificités du portefeuille Epargne de MUTEX avec l'application sur ce périmètre de la mesure transitoire provision.

Au plan des risques, compte-tenu de ses activités, les principaux risques identifiés comme forts ou majeurs pour Mutex sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente après diversification et absorption, respectivement, 45% et 37% du SCR total.

En regard de ce SCR total qui s'élève à fin 2016 à 750,3 M€, le niveau de fonds propres économiques de Mutex affiche une latitude correcte, pour absorber le cas échéant des chocs sur ces principaux risques.

## A. ACTIVITE ET RESULTAT

### A.1 ACTIVITE

Mutex est une Société Anonyme d'assurance à conseil de surveillance et directoire.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

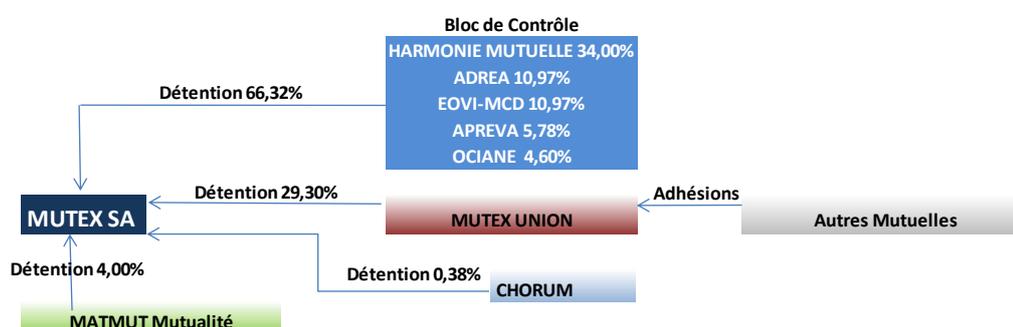
Son siège social se situe au 125 avenue de Paris à CHATILLON (92 327).

L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de Mutex est réalisée en co-commissariat par les cabinets Mazars et Tuillet Audit membre français de Grant Thornton international.

#### A.1.1. Actionariat et Gouvernance

Au 31/12/2016, le capital social de Mutex est détenu à 100% par 7 acteurs mutualistes selon la répartition suivante :



Fin 2016, les Assemblées Générales de Mutex, Mutex Union et Harmonie Mutuelle ont autorisé un transfert de parts entre Mutex Union et Harmonie Mutuelle à hauteur de 17% du capital de Mutex. Ce transfert est subordonné à l'autorisation de l'ACPR d'une part, et à celle de l'autorité de la Concurrence d'autre part. L'opération a été autorisée par l'ACPR le 16/02/2017. L'analyse du dossier par l'autorité de la Concurrence est encore en cours. Lorsque cette opération sera effective probablement courant 2017, le pourcentage de participation d'Harmonie Mutuelle dans Mutex sera de 51%, celui de Mutex Union de 12,3% et celui des autres actionnaires le même qu'avant l'opération. A cette occasion, les actionnaires du bloc de contrôle ont signé le 13/12/2016 un nouveau pacte d'actionnaires faisant suite au pacte initial dont l'échéance était prévue fin 2016.

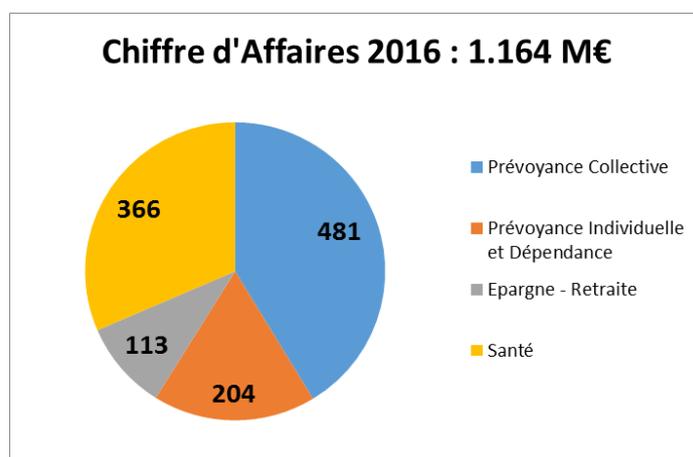
### A.1.2. Activité

La gamme des produits proposés par Mutex couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, Mutex peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'OCIRP ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

Au 31/12/2016, le chiffre d'affaires brut de Mutex (1 164 M€) est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (827 M€) et des primes relatives à des acceptations en réassurance (337 M€) dont principalement le contrat santé des salariés de la Sécurité Sociale (222 M€) et l'activité de Mutex Union à 100% (47 M€).



La Prévoyance, métier cœur de Mutex, représente près de 60% de son chiffre d'affaires avec une forte présence de Mutex sur le secteur des Conventions Collectives de branches (60% de la Prévoyance Collective) et sur les Grands Comptes (20%).

### A.1.3. Faits marquants de l'exercice

L'année 2016 a été pour Mutex une année marquée par de nombreuses réussites et concrétisations :

- Sur le marché de l'individuel, la sortie de Moduvéo Territorial en avril 2016, destiné aux agents des collectivités territoriales ;
- Sur le marché collectif, de nombreux succès commerciaux, tant pour les Conventions Collectives Nationales (CCN) que pour les Grands Comptes ;
- A cela s'ajoute, l'obtention de 5 labels d'excellence 2017 des Dossiers de l'Epargne pour les garanties : Moduvéo Pro, Quiem, Coverto et Edéo qui récompensent la qualité de nos produits.

Les projets stratégiques comme la dématérialisation et la Déclaration Sociale Nominative (DSN) ont également bien avancé au cours de cette année 2016 :

- La mise en ligne de l'Espace Employeur compte aujourd'hui près de 325 entreprises déjà inscrites ;
- Le commencement de la mise en place de la DSN réalisé tout début 2017 auprès de 99 entreprises dont Pole Emploi pour les flux en prévoyance.

Au plan financier maintenant, 2016 s'inscrit dans la continuité de 2015 avec le maintien d'un environnement de taux bas qui a induit une nouvelle baisse de taux technique en Non Vie et une gestion financière circonstanciée.

Sur le plan réglementaire, 2016 est également l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel Solvabilité 2, avec la production obligatoire de nouveaux reportings et rapports spécifiques à cette nouvelle réglementation.

## A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2016 s'établit à 85,7 M€. Sa décomposition par lob (Lignes d'activité S2) est la suivante :

Lob	Descriptif	Résultat de souscription
1	Santé	7,1
2	IJ/Invalidité Dépendance annuelle	13,8
13	Santé Acceptation	24,3
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	12,0
29	Dépendance viagère	4,6
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	4,7
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	0,4
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	34,6
33	Rentes en attente/Invalidité Dépendance annuelle	-7,9
35	Rente Invalidité Acceptation	-9,4
36	Acceptation Vie	1,6
<b>TOTAL</b>		<b>85,7</b>

Si l'on retire du résultat de souscription les chargements sur cotisations et sur encours et les frais associés aux prestations, on obtient le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation du portefeuille avec les barèmes utilisés pour la tarification.

## Résultats techniques par lob

Les résultats techniques par lob (réel 2016 et Business plan) sont indiqués ci-dessous :

Lob	Descriptif	B 2016	2016
1/13	Santé/Santé Acceptation	0	3,1
30/31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	-2	0,3
36	Acceptation Vie Epargne/ Retraite/ Rente Vie Prev	2	-3,1
2/33	IJ-Rentes en attente/Invalidité Dépendance annuelle	-17	-44,6
29	Dépendance viagère	-3	-3,2
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	22	28,7
14/35	Acceptation Non Vie hors Santé	-6	1,8
<b>Total</b>		<b>-3,2</b>	<b>-17,1</b>

Le résultat technique 2016 est plus déficitaire que celui estimé dans le cadre des prévisions budgétaires. En effet, le risque Arrêt de travail a continué à se dégrader en 2016 et la diminution des taux techniques utilisés pour le calcul des provisions s'est avérée plus marquée que prévue : la baisse du taux technique Non Vie de 1% à 0,5% a entraîné une charge exceptionnelle de 32 M€.

En santé (lobs 1 et 13), les résultats sont meilleurs que prévus (+3 M€) en raison de bonis sur provisions au titre des exercices antérieurs.

Les résultats techniques du risque Arrêt de travail (lobs 3, 33, 14 et 35) sont plus dégradés qu'attendu car le ratio Sinistres/Primes (S/P) a continué à augmenter en 2016 (+2 points) et les taux techniques ont diminué plus fortement que prévu (0,75% au budget contre 0,50% en réel).

En revanche, en Prévoyance Vie (garantie capital décès et rente éducation et de conjoint), les résultats 2016 traduisent une sinistralité constatée meilleure que dans nos anticipations.

Enfin, les résultats de l'Epargne/Retraite/Vie Entière (lobs 30/31) sont très proches de l'équilibre et sont meilleurs grâce à une sinistralité plus favorable cette année sur les rentes en cours de service. En 2016, les résultats excédentaires des produits Vie Entière Obsèques compensent, pour la dernière année, les amortissements de tables sur les rentes retraite en cours de service (passage des anciennes tables TPRV93 aux nouvelles tables prospectives TGH/TGF05 pour le calcul des provisions mathématiques).

## A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

### A.3.1. Analyse du résultat financier

Le taux de rendement comptable des placements s'établit à 2,71% pour l'exercice 2016. Il était de 3,19% en 2015.

Cette évolution résulte de plusieurs circonstances :

- Les revenus obligataires diminuent progressivement au fur et à mesure des réinvestissements qui s'effectuent dans un contexte de taux bas ;
- Les revenus sur les autres placements ont baissé fortement au cours de l'exercice 2016 comparativement à l'exercice 2015. Cette baisse est constatée d'une part sur les revenus des OPC et d'autre part, sur les intérêts des créances sur les dépôts espèces auprès des cédants ;
- Les produits financiers non récurrents sont également en diminution en raison notamment de la réalisation de plus-values nettes sur OPC moins importante par rapport à l'exercice précédent.

En M€	2015	2016	Evolution 2016/2015
<b>Produits financiers courants</b>	<b>211,0</b>	<b>200,9</b>	<b>-10,1</b>
<i>Revenus obligataires</i>	184,0	179,8	-4,2
<i>Revenus sur autres placements</i>	27,0	21,2	-5,9
<b>Produits financiers non récurrents</b>	<b>17,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-17,0</b>
<i>Plus et moins values nettes de PDD</i>	18,8	3,9	-14,9
<i>Variation du stock de PDD des valeurs non amortissables</i>	-0,8	1,4	2,2
<i>Régularisation sur antérieurs</i>	0,0	-4,4	-4,4
<b>Frais internes et externes des placements</b>	<b>-4,0</b>	<b>-4,6</b>	<b>-0,6</b>
<b>Total des produits financiers nets</b>	<b>225,0</b>	<b>197,3</b>	<b>-27,7</b>
<b>Encours moyen</b>	<b>7 055,0</b>	<b>7 277,1</b>	<b>222,1</b>
<b>Taux de rendement comptable des placements</b>	<b>3,19%</b>	<b>2,71%</b>	
<b>Taux de rendement courant des placements</b>	<b>2,94%</b>	<b>2,70%</b>	

Pour 2016, le total des produits financiers nets est légèrement supérieur au budget +4,8 M€, soit 2,4% de ce total.

### A.3.2. Analyse des produits financiers par classe d'actif

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par classe d'actifs, les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable de l'exercice par classe d'actif.

En M€	REVENUS	PMV	DOT/REP RC	DOT/REP PROVISIONS	FI & FE PLACEMENTS	PRODUITS NETS	ENCOURS MOYEN	TAUX RDT
Actions et assimilées	1,7	-2,1	0,0	0,0	-0,3	-0,7	451,5	-0,15%
Obligations	178,3	13,9	-13,6	-4,5	-3,7	170,4	5 498,9	3,10%
Autres OPCVM	1,6	1,6	0,0	2,4	-0,3	5,3	511,9	1,03%
Immobilier	8,6	0,0	0,0	0,0	-0,1	8,5	192,5	4,41%
Autres titres	2,8	1,8	0,0	1,6	-0,1	6,2	129,9	4,75%
Autres placements	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7	492,3	1,56%
<b>Total</b>	<b>200,7</b>	<b>15,2</b>	<b>-13,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-4,6</b>	<b>197,3</b>	<b>7 277,1</b>	<b>2,71%</b>

Le total des produits nets des obligations est de 170,4 M€ pour un encours moyen de 5 498,9 M€, ce qui représente un taux de rendement comptable des obligations de 3,10%.

Les encours des actifs immobiliers et des autres titres sont retraités de la part non libérée des titres qui s'élève, au 31/12/2016, à 66,7 M€ dont 4,6 M€ pour l'immobilier et 62,1 M€ pour les autres titres qui concernent essentiellement des Fonds communs de placement à risque (FCPR) ou des fonds professionnels de capital investissement (FPCI).

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par Mutex s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offre une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La Société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

Ce système a fait l'objet d'un réexamen régulier durant l'année 2016.

#### B.1.1. L'organisation institutionnelle de Mutex

Mutex est une société anonyme d'assurance à gouvernance dualiste avec un directoire de deux membres et un conseil de surveillance de dix-huit membres.

##### B.1.1.1. Le directoire

Conformément à l'article R. 322-168 du Code des assurances, le directoire exerce la direction effective de la société.

Le directoire est composé de deux membres :

- Le président du directoire : Madame Catherine ROUCHON.
- Le directeur général : Monsieur Christian MAREY.

Le directoire a tenu 37 réunions en 2016, chacune de ces réunions donnant lieu à l'établissement d'un compte rendu.

Pour assurer, efficacement, ses responsabilités, le directoire a réparti entre ses deux membres, les différents directions et services de la société en distinguant dans cette répartition l'exercice de l'autorité hiérarchique de l'exercice de l'autorité fonctionnelle.

Dans son fonctionnement collégial et afin de garantir la circulation, tant ascendante que descendante, de l'information, le directoire invite à participer à tout ou partie de ses réunions en qualité de « participants permanents » les responsables de certaines directions. Il tient, chaque mois, une réunion du Comité des directeurs et s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, ...

Enfin, le directoire s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de délégataires ; c'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2016, le directoire a procédé, lors de huit de ses réunions, à de telles mises à jour de délégations de signature.

#### B.1.1.2. Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de dix-huit membres dont dix-sept représentants les actionnaires et un membre indépendant.

Aucun des membres du conseil de surveillance n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance est gratuit.

Les membres du conseil de surveillance sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le conseil de surveillance a tenu six réunions en 2016 avec un taux de présence effective de 72 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil de surveillance s'appuie sur deux comités composés de membres choisis en son sein :

- Le comité d'audit mis en place dès 2011 lors de la création de la société : composé de cinq membres, dont le membre indépendant du conseil de surveillance ;
- Le comité des rémunérations composé de quatre membres.

#### B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les deux résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2016 (quorum et majorité renforcés) prorogeant le mandat des membres du conseil de surveillance et autorisant ces derniers à proroger le mandat des membres du directoire ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016 (quorum et majorité renforcés) autorisant Mutex Union à céder à Harmonie Mutuelle 17 % du capital et des droits de vote détenus par Mutex Union dans Mutex.

### B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, Mutex s'appuyait, au 31 décembre 2016, sur quinze politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par le directoire en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

## **B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE**

Aucune des nominations des personnes occupant des fonctions clés n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

Les quatre responsables des fonctions clés ont été auditionnés par le conseil de surveillance, à la demande de celui-ci, lors de ses réunions du 12 octobre et du 14 décembre 2016. Ces auditions n'ont fait ressortir aucune requête particulière, soit de la part des intéressés, soit de la part du conseil.

## **B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE**

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

### **B.3.1. Détermination et mesure des risques**

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre. Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, le directoire a été directement consulté en mai 2016 pour donner sa propre appréciation de l'exposition aux risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Une quarantaine d'ateliers ont eu lieu en 2016.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place. L'ensemble des impacts est estimé à l'aide d'une échelle de cotation unique visant à faciliter l'appropriation des résultats (probabilité de survenance, impact financier, de réputation et de conformité) ;
- Une évaluation quantitative par approche simulateur, correspondant au modèle standard.

L'estimation des impacts des risques par le management, actualisée dans la cartographie des risques en mai 2016, a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage du directoire, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

### **B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat**

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisée au moins une fois par an. La direction des risques a la charge de présenter au directoire les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur des risques), avec un reporting à l'attention du directoire.

Recensées dans une documentation en accès partagé, les méthodologies ayant un impact important sur les évaluations de risque (à titre d'exemple les évaluations de crédit par des organismes externes) ont donné lieu à une présentation et une validation dans le cadre d'une instance à laquelle participe le directeur général.

## B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de Mutex, le responsable contrôle interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée à minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ou pour ceux pour lesquels il y a une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. La direction des risques participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats, centralisés dans un outil unique.

Le responsable contrôle interne effectue des tests d'efficacité sur les actions de maîtrise jugées comme clé, pour évaluer la correcte conception de chaque action et son bon déroulement, et alimente une base Incident qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que l'incident ne se reproduise.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne. Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur un comité bi-mensuel et des correspondants pour diffuser les nouvelles réglementations, identifier les impacts opérationnels pour Mutex, définir des plans d'actions à mettre à œuvre par les directions métiers pour être en conformité et suivre l'avancement de ces plans d'actions.

En parallèle, le responsable conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Une fois que la mise en conformité a été réalisée, le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur le dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures garantissant la conformité aux lois et aux règlements.

## B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

En s'appuyant par une approche par les risques, le responsable de la fonction soumet un plan d'audit triennal au comité d'audit et au directoire.

Des plans d'actions sont définis en réponse aux recommandations de ces différentes missions d'audit. Des missions de suivi de recommandations sont également issues des missions d'audit réalisées antérieurement.

## **B.6 FONCTION ACTUARIELLE**

En application de l'article R.354-6 du code des assurances, les principales activités menées par le responsable de la fonction actuarielle en 2016 ont porté sur :

- La vérification de la qualité des inputs du processus d'inventaire S1, avec la mise en œuvre d'un nouveau système décisionnel ;
- La validation de la méthodologie, des hypothèses et des données pour les calculs en univers Solvabilité 2, dans le cadre d'une nouvelle instance interne ;
- La validation de la modélisation de la rémunération de l'épargne, pour s'assurer de l'alignement des règles modélisées et des décisions en monde réel ;
- La refonte des mailles de modélisation pour les différents travaux de projection du passif ;
- La confrontation des indicateurs de suivi de sinistralité ;
- L'analyse de la robustesse du processus.

Les recommandations exprimées suite à ces travaux figurent dans le premier rapport actuariel, validé par le Conseil de surveillance le 14 décembre 2016.

L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

## **B.7 SOUS-TRAITANCE**

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance. Aucune délégation mise en œuvre en 2016 n'a rempli ces conditions.

Deux externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la délégation sur la gestion financière et l'hébergement de l'entrepôt de données. A ce titre, elles font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans les deux cas, les délégataires sont situés en France.

## C. PROFIL DE RISQUE

### C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante avec près de 40% du chiffre d'affaires en 2016) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait du niveau de cession en réassurance en 2016 ; en application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent par contre à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

L'approche qualitative du risque aboutit également à une mesure de risque majeur ou fort au titre :

- Des tarifs insuffisants par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion ;
- De l'érosion de la rentabilité ;
- De l'évolution défavorable de la charge sinistre (fréquence ou intensité).

L'activité de prévoyance est soumise à de nombreuses contraintes techniques et stratégiques telles que le resserrement des marges sur un marché cyclique, l'impact de la crise économique sur les risques couverts (hausse de l'incapacité de travail en particulier), ou encore l'instabilité réglementaire, tant du point de vue de la distribution (fin des désignations dans les branches professionnelles) que du contenu des garanties (portabilité, réforme des retraites...).

L'activité d'assurance de Mutex ne bénéficie pas de techniques de transfert, à l'exception de la réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres pris en compte exclusivement pour le risque catastrophe vie dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

### C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Après mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers s'accroît pour atteindre 81%. Les actions de type 2 atteignent 2,3% de la valeur économique, tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1, représentent 7,2%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (375 M€ avant absorption) s'explique par le contexte économique de taux bas, augmentant fortement la valeur de marché des obligations, la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille (55%) et leur répartition en terme de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif, avec des sensibilités proches. En cas de hausse des taux, l'évolution des provisions techniques « Best Estimate » subit une compensation entre la charge supplémentaire au titre de la participation aux bénéfices discrétionnaires et la réduction du coût d'options.

Les principaux risques financiers identifiés comme forts ou majeurs dans la cartographie actualisée en juin 2016, selon une approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit :

- Du risque de baisse des marchés actions (ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actifs) ;
- Du risque de variation défavorable de la qualité de crédit d'un émetteur conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread).

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la direction financière de Mutex afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation.

La société ne dispose d'aucune couverture financière et ne met en œuvre aucune technique d'atténuation des risques financiers, en dehors du pilotage mensuel au sein du comité des placements.

### **C.3 RISQUE DE CREDIT**

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour Mutex (inférieur à 3% du total) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en terme de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec Mutex) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements,...) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

#### **C.4 RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

#### **C.5 RISQUE OPERATIONNEL**

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée a minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques bruts a été présentée au directoire en janvier 2017.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et un contrôle interne de deuxième niveau. Tous les risques opérationnels vus comme majeurs en cotation brute bénéficient d'un système d'actions d'atténuation permettant de les réduire de façon significative, et d'être évalués comme significatifs ou faibles en cotation nette.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1 ACTIFS

#### D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

#### D.1.2. Placements au 31/12/2016

Placements	Montant S2 (en M€)	Montant S1 (en M€)	Dif. S2/S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	4,5	1,2	3,4
Détention dans les entreprises liées y compris participations	14,1	3,8	10,2
Actions	0,8	0,5	0,3
Obligations souveraines	3 018,5	2 225,7	792,8
Obligations d'entreprises	3 703,8	3 280,7	423,2
Titres structurés	118,2	104,3	13,9
Fonds d'investissement	1 378,5	1 259,0	119,4
Actifs des contrats en UC	34,6	34,6	0,0
Prêts et avance sur police	18,4	18,4	0,0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	534,2	534,2	0,0
<b>Total</b>	<b>8 825,7</b>	<b>7 462,5</b>	<b>1 363,2</b>

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de Mutex représente un gain de 1 363,2 M€.

### **D.1.3. Modélisation des actifs**

L'ensemble des actifs a été modélisé en date du 31/12/2016 hors les actifs adossant les contrats en unité de comptes non modélisés.

#### Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », 85% du portefeuille a été décomposé en ligne à ligne d'actifs élémentaires. L'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détermination 3 pour les fonds de fonds. Les OPCVM non transparents ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

Parmi les OPCVM « non cotés », 69% ont été transparents.

Au total, le taux de transparence en ligne à ligne atteint 80% de la poche OPCVM au 31/12/2016.

Les OPCVM traités par agrégat représentent 3,5% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

Les travaux engagés depuis le 1er Janvier 2013 avec les sociétés de gestion d'actifs ont permis de faire remonter des inventaires transparents au format de place «Tripartite». La classification des titres a été revue et se fonde désormais sur le code CIC (Complementary Identification Code) pour l'ensemble des actifs détenus par Mutex.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.1. Généralités

#### D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2016

Au 31/12/2016, le niveau des provisions techniques en vision S1 atteint 7 174,8 M€.

Avant transitoire provision, les provisions techniques S2 s'élèvent à 7 929,2 M€ sans marge de risque et 8 239,9 M€ après marge de risque.

Après transitoire provision le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 7 692,1 M€.

Lob	S1	S2 avant transitoire	S2 après transitoire
1	72,8	81,0	81,0
2	858,6	919,7	919,7
13	175,7	222,3	222,3
14	11,6	12,6	12,6
29	411,6	411,6	411,6
30	3 769,9	4 702,4	4 166,3
31	35,1	35,1	35,1
32	467,0	368,9	368,9
33	904,3	1 002,1	1 002,1
35	30,8	32,6	32,6
36	437,2	451,7	440,0
<b>TOTAL</b>	<b>7 174,8</b>	<b>8 239,9</b>	<b>7 692,1</b>

#### D.2.1.2. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 89% des provisions techniques en date du 31/12/2016. Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions sociales S1.

### D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate »

#### D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Epargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus) ;

- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

#### D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéficiaires ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

#### D.2.3. Résultats et analyse au 31/12/2016

##### D.2.2.3. Périmètre Macro lob Life et UC :

Périmètre	Lob	Provisions techniques S1	BE hors marge de risque *	ratio BE /PT
Décès Toutes Causes	32	336,0	233,6	69,5%
Décès Toutes Causes	36	19,6	11,6	59,3%
<b>Total Décès Toutes Causes</b>		<b>355,6</b>	<b>245,2</b>	<b>69,0%</b>
Epargne Retraite	30	3 517,1	3 813,0	108,4%
Epargne Retraite	31	35,1	35,1	100,0%
Epargne Retraite	36	395,7	400,5	101,2%
<b>Total Epargne Retraite</b>		<b>3 947,9</b>	<b>4 248,6</b>	<b>107,6%</b>
PPA	30	252,8	249,5	98,7%
PPA	32	0,1	0,1	98,8%
PPA	36	0,0	0,0	98,0%
<b>Total PPA</b>		<b>252,9</b>	<b>249,6</b>	<b>98,7%</b>
Rente Conjoint	32	88,2	93,0	105,4%
Rente Conjoint	36	4,3	1,4	32,3%
<b>Total Rente Conjoint</b>		<b>92,5</b>	<b>94,4</b>	<b>102,0%</b>
Rente Education	32	42,7	34,0	79,8%
Rente Education	36	17,6	16,8	95,4%
<b>Total Rente Education</b>		<b>60,3</b>	<b>50,8</b>	<b>84,3%</b>
<b>Total général</b>		<b>4 709,3</b>	<b>4 888,6</b>	<b>103,8%</b>

\*:y compris transitoire PT

## Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la macro lob Vie et UC au 31/12/2016 sont les suivantes :

- La correction pour volatilité (45 M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (548 M€).

## Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite

Ce segment d'activité présente un niveau de provisions économiques supérieures aux provisions comptables S1, s'expliquant par les effets suivants :

- L'actualisation des prestations futures à des taux inférieurs aux taux techniques utilisés dans l'évaluation des provisions comptables;
- La participation aux bénéfices futurs au-delà des taux minimums garantis ;
- Le coût des options et garanties financières;
- La transitoire provision sur le périmètre épargne venant limiter les effets ci-dessus.

- Segment Prévoyance Vie

Il présente un niveau de provisions économiques inférieures aux provisions comptables s'expliquant par une sinistralité d'expérience bénéficiant à l'évaluation des provisions en univers Solvabilité 2.

### D.2.2.4. Périmètre Macro Santé SLT et non SLT :

Périmètre	Lob	Provisions techniques S1	BE hors marge de risque	ratio BE /PT
Arrêt de travail	2	835,3	783,2	93,8%
Arrêt de travail	14	11,6	10,6	91,8%
Arrêt de travail	33	845,8	925,0	109,4%
Arrêt de travail	35	30,8	31,9	103,7%
<b>Total Arrêt de travail</b>		<b>1 723,5</b>	<b>1 750,8</b>	<b>101,6%</b>
Maladie	1	72,8	77,0	105,7%
Maladie	2	0,0	0,0	100,0%
Maladie	13	175,7	183,7	104,5%
<b>Total Maladie</b>		<b>248,6</b>	<b>260,7</b>	<b>104,9%</b>
Complément Retraite	2	9,3	9,3	100,0%
Complément Retraite	33	9,9	9,5	95,9%
<b>Total Complément Retraite</b>		<b>19,2</b>	<b>18,8</b>	<b>97,9%</b>
Décès Accidentel	2	4,8	-6,7	-138,3%
Décès Accidentel	14	0,0	0,0	121,4%

<b>Total Décès Accidentel</b>		<b>4,8</b>	<b>-6,6</b>	<b>-136,3%</b>
Dépendance	29	411,6	411,6	100,0%
Dépendance	33	48,6	48,6	100,0%
<b>Total Dépendance</b>		<b>460,3</b>	<b>460,3</b>	<b>100,0%</b>
Exonération	2	9,1	8,9	97,1%
<b>Total Exonération</b>		<b>9,1</b>	<b>8,9</b>	<b>97,1%</b>
<b>Total général</b>		<b>2 465,6</b>	<b>2 492,8</b>	<b>101,1%</b>

### Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 Santé similaire ou non à la vie au 31/12/2016 est uniquement la correction pour volatilité (14 M€).

### Analyse du passage de S1 à S2

En Arrêt de travail, l'écart entre les provisions techniques S1 et S2 s'explique par des effets négatifs :

- Incorporation dans les « Best Estimate » d'une partie des résultats technique et financier futurs via les mécanismes de provision d'égalisation ;
- Projection de frais en norme S2 supérieurs aux chargements inclus dans les provisions techniques S1 ;
- Prise en compte du « Best Estimate » de primes pour lequel, sur ces garanties, le cumul des marges technique et de gestion est négatif.

Compensé en partie par des effets positifs :

- Dégagement dans les projections S2 des marges techniques incluses dans les provisions sociales ;
- Passage du taux technique réglementaire, à la courbe des taux EIOPA (taux EIOPA actuariellement plus élevé sur l'invalidité en cours et en attente que le taux réglementaire 2016).

En Santé, l'augmentation des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par :

- La projection de frais en norme S2 ;
- L'incorporation dans les « Best Estimate » d'une partie des résultats financiers futurs via les mécanismes de provision d'égalisation.

### D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
<b>Incorporels</b>	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
<b>Créances</b>	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
<b>Impôt Différés</b>	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
<b>Capitaux Propres</b>		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
<b>Dettes pour dépôts espèces des réassureurs</b>	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire retraitée des traités non renouvelés
<b>Dettes et Trésorerie</b>	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
<b>Dettes subordonnés</b>	Comptabilisation du nominal	JV hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des TS Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

#### D.3.1. Valorisation des impôts différés

On constate des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux reportables.

Au 31/12/2016, Mutex présente une position d'impôts différés négative qualifiée de «passif net». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (316,9 M€) et les impôts différés passif - IDP (514,8 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 197,9 M€ résulte principalement de la mise en œuvre de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne qui fait baisser l'impôt différé actif de 188,6 M€. Sans cette mesure transitoire provision, l'impôt différé passif net de Mutex aurait été de 9,3 M€.

#### D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

La résiliation d'un traité de réassurance au 1er janvier 2017 entraîne une sortie de portefeuille des provisions techniques cédées. Cette dernière a donc été exclue des calculs de projection de « Best Estimate » cédés pour 162 M€ et, par réciprocité, a fait l'objet d'un retraitement sur le montant des dettes pour dépôts espèces qui s'élèvent ainsi à 381,8 M€ au 31/12/2016.

### **D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées**

La méthodologie retenue pour la valorisation du TSDI de 1,3 M€ détenu par Mutex est la suivante :

- Définition de la maturité de remboursement des titres subordonnés : maturité de remboursement fixée à 2025 pour le TSDI (maturité correspondant à la fin de la période relative aux mesures transitoires) ;
- Calcul du spread implicite en date d'émission de l'instrument ;
- Calcul de la valeur de marché au 31/12/2016 par actualisation des flux futurs probables à la courbe des taux sans risque (hors correction pour volatilité) rehaussée du spread implicite préalablement évalué.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 FONDS PROPRES

#### E.1.1. Actif net au 31/12/2016

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net Solvabilité 2	2016
Capital social	37,3
Primes liées au capital social	269,4
Réserve de réconciliation	1 069,9
<b>Total</b>	<b>1 376,7</b>

L'actif net est composé à 22% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et pour près de 78% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	2016
Annulation des actifs incorporels	-1,5
Report à nouveau	-5,8
Résultat	27,8
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	0,0
Coût évaluation de la dette pour dépôts (Vnc - Vm)	162,1
IDP nets	-197,9
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	1 363,2
Réserve de capitalisation	424,7
BE-PT cédées	-185,4
PT-BE brutes	-517,3
<b>Total</b>	<b>1 069,9</b>

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne engendre une amélioration de la réserve de réconciliation de 359,1 M€ qui se décompose comme suit :

- +547,7 M€ de « Best Estimate » brut (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -188,6 M€ d'impôts différés actif.

En dehors des effets de cette mesure transitoire, la réserve de réconciliation est majoritairement composée de la réserve de capitalisation pour 60% et des différences de valorisation S1/S2 qui représentent quant à elles 40% de la réserve.

### E.1.2. Fonds propres éligibles au 31/12/2016

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2016 s'élève à 1 378,0 M€ répartis à hauteur de 1 376,7 M€ en Tier 1 et 1,3 M€ (dettes subordonnées) en Tier 1 restreint. Le poids marginal du Tier 1 restreint dans les fonds propres ne déclenche aucun seuil d'écrêtements de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux au fonds propres disponibles.

	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
<b>Fonds Propres de Base</b>	<b>1 376,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 378,0</b>
Capital Social	37,3	0	0	0	37,3
Primes liées au capital social	269,4	0	0	0	269,4
Réserve de réconciliation	1 069,9	0	0	0	1 069,9
Dette subordonnée	0	1,3	0	0	1,3
<b>Fonds Propres Auxiliaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres disponibles</b>	<b>1 376,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 378,0</b>
<i>Ecrêtements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Fonds propres éligibles</b>	<b>1 376,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 378,0</b>

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

### E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2016 il représente 750,3 M€.

	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	639,0	372,1
Risque de défaut de contreparties	49,2	49,2
Risque de souscription vie	229,4	117,3
Risque de souscription Santé	438,0	427,6
Risque de souscription Non-vie		
Risque sur les incorporels	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques et avant diversification, le risque de marché est le module de risques le plus élevé (45%) suivi du risque de souscription Santé (31%).

Après absorption par les provisions techniques et avant diversification, le risque de souscription Santé devient prépondérant (42 %) tandis que le risque de marché, bien absorbé par le mécanisme de participation aux bénéfices, recule à 36%.

## E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de marché est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs du règlement délégué (hormis pour le risque de concentration évalué par formule fermée).

### E.2.2.1. SCR Action

en M€	31/12/2016		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque Actions	232,7	103,0	55,7%
Type 1	173,7	73,7	57,6%
Type 2	71,8	35,4	50,7%
Type 3	0,2	0,0	100,0%

Au 31/12/2015, toutes les actions bénéficiaient de la mesure transitoire permettant d'appliquer un taux de choc réduit (22%).

Au 31/12/2016, seuls 27% du portefeuille Actions sont éligibles à la mesure transitoire.

### E.2.2.2. SCR Taux

en M€	31/12/2016		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêts	76,1	61,1	19,7%
Hausse	76,1	61,1	19,7%
Baisse	1,5	0,0	100,0%

Le SCR de taux est porté par le risque de hausse des taux. Comparativement aux autres SCR il est relativement faible du fait du bon adossement Actif/Passif du portefeuille.

### E.2.2.1. SCR de spread

en M€	31/12/2016		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de spread	375,4	235,6	37,2%

Le risque de marché est essentiellement porté par le SCR de spread (59% après absorption), le portefeuille obligataire étant composé de 55% d'obligations corporate.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations souveraines et en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

### E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résultant de l'évaluation des risques de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générées par :

- Les créances vis à vis de contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par divers créances assurés / intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

en M€	31/12/2016
Risque de contrepartie	<b>49,2</b>
Type 1	5,7
Type 2	44,8

### E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82. et SCR.7.83.). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité Mutex n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

en M€	31/12/2016
<b>Risque de souscription vie</b>	<b>117,3</b>
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>427,6</b>
Santé SLT - risque de souscription	65,3
Santé Non-SLT	382,5
Santé CAT	28,8

La hausse du SCR de Santé non-SLT par rapport à 2015 s'explique par la hausse du volume de primes et de réserves sur le risque de perte de revenus.

## **E.2.5. Capacité d'absorption**

### **E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption**

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéficiaires. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéficiaires (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéficiaires) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire. Cette dernière a été calculée comme la différence entre le « Best Estimate » et le « Best Estimate » garanti.

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 28.3% en 2016, contre 27.3% en 2015, et est principalement portée par l'absorption du risque de marché.

Le profil de Mutex (l'Épargne/Retraite représente plus de 60% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce au mécanisme de participation aux bénéficiaires.

### **E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR**

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 759,7 M€.

Avant mesure transitoire sur les provisions techniques Épargne, Mutex est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 9,3 M€, contre 20,4 M€ en 2015.

Ce montant permet d'absorber une partie du SCR qui s'établit, in fine, à 750,3 M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

## **E.2.6. Minimum de Capital Requis (MCR)**

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (Cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 337,6 M€ en 2016, contre 301 M€ en 2015, et est égal à 45% du SCR.

## ANNEXES

### BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02)

#### Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	316,9
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2,6
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 238,4
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4,5
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	14,1
Actions	R0100	0,8
Actions – cotées	R0110	0,0
Actions – non cotées	R0120	0,8
Obligations	R0130	6 840,5
Obligations d'État	R0140	3 018,5
Obligations d'entreprise	R0150	3 703,8
Titres structurés	R0160	118,2
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	1 378,5
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,0
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	34,6
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	18,4
Avances sur police	R0240	1,6
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,3
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16,5
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	762,4
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	174,4
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	174,4
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	588,0
Santé similaire à la vie	R0320	428,6
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	159,3
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	534,2
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	330,9
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13,6
Autres créances (hors assurance)	R0380	29,2
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	19,8
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>10 301,0</b>

## Passif

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 235,5
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	0,0
Marge de risque	R0550	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 235,5
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	1 066,2
Marge de risque	R0590	169,4
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 421,5
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 446,3
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	1 426,7
Marge de risque	R0640	19,7
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 975,2
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	4 866,2
Marge de risque	R0680	109,0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	35,1
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0
Meilleure estimation	R0710	35,1
Marge de risque	R0720	0,0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2,8
Provisions pour retraite	R0760	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	381,8
Passifs d'impôts différés	R0780	514,8
Produits dérivés	R0790	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,5
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	96,8
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	118,8
Autres dettes (hors assurance)	R0840	115,4
Passifs subordonnés	R0850	1,3
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1,3
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>8 924,3</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 376,7</b>

**PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)**
**Non Vie**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	90,1	407,0	497,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	276,1	8,2	284,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	168,3	60,4	228,8
Net	R0200	197,9	354,7	552,7
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	90,1	407,2	497,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	276,1	8,2	284,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	168,3	60,4	228,8
Net	R0300	197,9	354,9	552,8
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	80,0	179,0	259,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	231,7	-0,0	231,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	143,7	17,6	161,3
Net	R0400	168,0	161,4	329,4
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	1,9	71,8	73,7
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	19,9	-3,7	16,1
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	11,5	-26,9	-15,3
Net	R0500	10,3	94,9	105,2
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	32,5	50,6	83,1
<b>Autres dépenses</b>	R1200			-6,6
<b>Total des dépenses</b>	R1300			76,6

**Vie**

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300		
<b>Primes émises</b>										
Brut	41,9	119,1	1,5	168,3	0,0	0,0	51,7	382,5		
Part des réassureurs	33,4	3,8	0,0	30,9	3,3	0,0	-0,0	71,5		
Net	8,5	115,3	1,5	137,3	-3,3	0,0	51,7	311,0		
<b>Primes acquises</b>										
Brut	41,9	119,1	1,5	168,3	0,0	0,0	51,7	382,4		
Part des réassureurs	33,4	3,8	0,0	30,9	3,3	0,0	-0,0	71,5		
Net	8,5	115,3	1,5	137,3	-3,3	0,0	51,7	311,0		
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	21,2	214,6	1,0	113,3	137,5	7,3	28,7	523,6		
Part des réassureurs	23,6	3,0	0,0	41,8	43,0	3,8	0,2	115,3		
Net	-2,3	211,6	1,0	71,5	94,5	3,5	28,5	408,3		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	17,1	-12,6	0,1	21,2	9,7	2,5	23,1	61,1		
Part des réassureurs	6,5	0,5	0,0	-1,9	8,1	-2,4	-0,2	10,5		
Net	10,6	-13,1	0,1	23,2	1,6	4,9	23,3	50,5		
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	2,1	29,2	0,5	25,0	18,2	0,0	1,8	76,8		
<b>Total des dépenses</b>										
								-22,7		
								54,1		

## PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.05.02.01)

### Non Vie

		Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0070
R0010			
		C0080	C0140
<b>Primes émises</b>			
Brut – assurance directe	R0110	497,1	497,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	284,3	284,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	228,8	228,8
Net	R0200	552,7	552,7
<b>Primes acquises</b>			
Brut – assurance directe	R0210	497,3	497,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	284,3	284,3
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	228,8	228,8
Net	R0300	552,8	552,8
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	259,0	259,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	231,7	231,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	161,3	161,3
Net	R0400	329,4	329,4
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – assurance directe	R0410	73,7	73,7
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	16,1	16,1
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440	-15,3	-15,3
Net	R0500	105,2	105,2
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	83,1	83,1
<b>Autres dépenses</b>	R1200		-6,6
<b>Total des dépenses</b>	R1300		76,6

### Vie

		Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0210
R1400			
		C0220	C0280
<b>Primes émises</b>			
Brut	R1410	382,5	382,5
Part des réassureurs	R1420	71,5	71,5
Net	R1500	311,0	311,0
<b>Primes acquises</b>			
Brut	R1510	382,4	382,4
Part des réassureurs	R1520	71,5	71,5
Net	R1600	311,0	311,0
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut	R1610	523,6	523,6
Part des réassureurs	R1620	115,3	115,3
Net	R1700	408,3	408,3
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut	R1710	61,1	61,1
Part des réassureurs	R1720	10,5	10,5
Net	R1800	50,5	50,5
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	76,8	76,8
<b>Autres dépenses</b>	R2500		-22,7
<b>Total des dépenses</b>	R2600		54,1

## PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements		Assurance santé (assurance directe)		Rassurance santé (réassurance acceptée)		Rassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)	
	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO150	CO160	CO170	CO180	CO190	CO200	CO210	CO210	CO210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Meilleure estimation brute	4 598,5	35,1	0,0	0,0	0,0	360,6	0,1	0,0	442,0	5 436,4	411,6	0,0	983,1	31,9	1 426,7			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	137,4	0,0	0,0	0,0	159,3	320,5	0,0	108,1	0,0	428,6			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	4 576,6	35,1	0,0	0,0	0,0	223,2	0,1	0,0	442,0	5 277,0	91,1	0,0	875,0	31,9	998,1			
<b>Marge de risque</b>	103,8	0,0	0,0	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	9,6	121,6	0,0	0,0	19,0	0,7	19,7			
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	-523,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-11,4	-535,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	-123,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provisions techniques – Total</b>	4 165,3	35,1	0,0	0,0	368,9	0,0	0,0	0,0	440,0	5 010,3	411,6	0,0	1 002,1	32,6	1 446,3			

## PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0,0	0,0	0,0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
Provisions pour primes				
Brut	<b>R0060</b>	0,3	27,5	27,8
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-10,3	1,0	-9,2
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	10,6	26,4	37,0
<b>Provisions pour sinistres</b>				
Brut	<b>R0160</b>	260,4	778,0	1 038,4
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	128,4	55,2	183,6
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	132,0	722,8	854,7
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	260,7	805,5	1 066,2
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	142,6	749,2	891,8
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	42,5	126,9	169,4
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>			0,0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>			0,0
Marge de risque	<b>R0310</b>			0,0
<b>Provisions techniques – Total</b>				
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	303,2	932,3	1 235,5
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	118,1	56,3	174,4
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	185,1	876,1	1 061,2

## SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21) – LOB 1

Année d'accident / année de souscription	Ligne d'activité	
	Z0010	1
	Z0020	1
	Z0030	EUR
	Z0040	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	-2	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
N-5	0	0	0	3	1	0	0	0	0	4	0
N-4	0	0	36	1	0	0	0	0	0	37	0
N-3	0	63	24	1	0	0	0	0	0	88	0
N-2	49	258	7	0	0	0	0	0	0	314	0
N-1	218	94	0	0	0	0	0	0	0	312	0
N	222	0	0	0	0	0	0	0	0	222	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
N-2	0	12	1	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	108	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	-2
R0190	0	1
R0200	0	4
R0210	0	37
R0220	1	88
R0230	7	314
R0240	94	312
R0250	222	222
R0260	324	976
Total		

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0160	0	
R0170	0	
R0180	0	
R0190	0	
R0200	0	
R0210	0	
R0220	0	
R0230	1	
R0240	11	
R0250	99	
R0260	111	
Total		

## SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21) – LOB 2

Ligne d'activité	Z0010	2
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
N-9	R0160	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-8	R0170	36	51	16	6	1	1	0	0	0	0	0
N-7	R0180	46	49	19	6	2	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	38	51	17	6	2	1	0	0	-1	0	0
N-5	R0200	39	49	18	5	1	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	45	61	19	6	1	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	47	64	21	7	2	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	51	64	24	7	2	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	51	70	24	7	2	0	0	0	0	0	0
N	R0250	56	70	24	7	2	0	0	0	0	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
N-9	R0160	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	10	12	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	17	14	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	42	28	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	179	106	46	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	297	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	302	180	106	46	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	R0170	C0170	
R0160	0	0	111
R0170	0	0	122
R0180	-1	0	114
R0190	0	0	112
R0200	0	0	116
R0210	2	0	133
R0220	7	0	139
R0230	24	0	139
R0240	70	0	121
R0250	56	0	56
Total	158	0	1163

	Fin d'année (données actualisées)	
	R0160	C0360
R0160	0	0
R0170	3	0
R0180	4	0
R0190	12	0
R0200	13	0
R0210	26	0
R0220	44	0
R0230	101	0
R0240	172	0
R0250	290	0
Total	665	0

## IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	7 692,1	8 239,9	547,7	8 239,9	8 298,8	59,0	8 298,8	0,0	606,7
Fonds propres de base	R0020	1 378,0	1 018,8	-359,1	1 018,8	959,8	-59,0	959,8	0,0	-418,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 378,0	1 018,8	-359,1	1 018,8	959,8	-59,0	959,8	0,0	-418,1
Capital de solvabilité requis	R0090	750,3	750,3	0,0	750,3	774,6	24,3	774,6	0,0	24,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 378,0	1 018,8	-359,1	1 018,8	959,8	-59,0	959,8	0,0	-418,1
Minimum de capital requis	R0110	337,6	337,6	0,0	337,6	348,6	10,9	348,6	0,0	10,9

## FONDS PROPRES (S.23.01.01)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37,3	37,3			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269,4	269,4			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,0				
Fonds excédentaires	R0070	0,0				
Actions de préférence	R0090	0,0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0				
Réserve de réconciliation	R0130	1 069,9	1 069,9			
Passifs subordonnés	R0140	1,3		1,3		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	1 378,0	1 376,7	1,3	0,0	0,0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 378,0	1 376,7	1,3	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 378,0	1 376,7	1,3	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 378,0	1 376,7	1,3	0,0	0,0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 378,0	1 376,7	1,3	0,0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	750,3				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	337,6				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	1,84				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	4,08				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 376,7	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	306,7	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	1 069,9	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	48,5	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	7,0	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	55,5	

## CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – FORMULE STANDARD (S.25.01.21)

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	372,1	639,0	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	49,2	49,2	0,0
Risque de souscription en vie	R0030	117,3	229,4	0,0
Risque de souscription en santé	R0040	427,6	438,0	0,0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,0	0,0	0,0
Diversification	R0060	-268,7	-380,5	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0	0,0	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>697,5</b>	<b>975,1</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	62,1		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-277,5		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9,3		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>750,3</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>750,3</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	750,3		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,0		

## MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>
		C0010	C0020
		142,0	0,0

Activités en non-vie		Activités en vie			
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	142,6	203,0	0,0	0,0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	749,2	325,0	0,0	0,0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR <sub>(L,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(L,L)</sub>
		C0070	C0080
		21,0	196,3

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0,0	4 475,9
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,0	513,0
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,0	35,1
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	998,1	253,0
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0,0	73 985,9

### Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	359,3
Capital de solvabilité requis	R0310	750,3
Plafond du MCR	R0320	337,6
Plancher du MCR	R0330	187,6
MCR combiné	R0340	337,6
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	5,9
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>337,6</b>

### Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	163,0	196,3
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	340,4	409,9
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	153,2	184,5
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	85,1	102,5
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	153,2	184,5
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2,2	3,7
Montant notionnel du MCR	R0560	153,2	184,5